





## MUTUELLE

### Rappel des faits en novembre

- Le 4 novembre, Mr Rouaix a reçu la commission de suivi composée des 5 Organisations Syndicales et de 2 représentants du CCE. Le PDG n'a fait qu'afficher son mépris envers les **1 600** signataires de la pétition, les représentants syndicaux, et les salarié-e-s, écoutant sans bien entendre nos arguments et demandes (et 1800 signataires à ce jour).

- Le 27 novembre, la réunion paritaire sur la mutuelle n'a duré que 20 mn, où la direction a fait une proposition intermédiaire. La cotisation conjoint serait de 30,62 € en 2016 puis 40,83 € en 2017, cependant pour combler le manque à gagner la cotisation des salarié-e-s passerait à 2,78% au lieu de 2,64%.

Cela donne le tableau pour 2016 suivant (**pour 2017 et après ce sera 10 € de plus**)

Le coût des options s'élèverait à 2,54 € sans forcément atteindre le même niveau de garantie actuel, encore en discussion.

Cotisation pour un salarié seul			
Salaire mensuel	Actuelle	Futur en 2016	Ecart
1 000 €	10,40 €	12,82 €	+ 2,43 €
2 000 €	20,79 €	23,11 €	+ 2,31 €
3 000 €	31,19 €	33,39 €	+ 2,20 €
7 000 €	68,39 €	74,54 €	+ 6,15 €
10 000 €	96,14 €	105,40 €	+ 9,26 €
15 000 €	142,39 €	132,96 €	- 9,42 €

Cotisation pour un salarié et son conjoint			
Salaire mensuel	Actuelle	Futur en 2016	Ecart
1 000 €	14,10 €	45,66 €	+ 31,56 €
2 000 €	28,19 €	55,95 €	+ 27,75 €
3 000 €	42,29 €	66,23 €	+ 23,94 €
7 000 €	94,29 €	107,38 €	+ 13,09 €
10 000 €	133,14 €	138,24 €	+ 5,10 €
15 000 €	197,89 €	165,80 €	- 32,08 €

La direction ne fait plus d'économie sur notre dos, mais ne participe en rien à l'augmentation que supportent les salarié-e-s.

En effet, les cotisations supplémentaires ne sont payées que par les salarié-e-s (cotisations des salarié-e-s + sur-cotisations des conjoint-e-s).

### Aujourd'hui, où en est-on ?

La Direction évolue peu sur ses positions :

- **elle supprime toute cotisation sur la tranche C** des salaires (elle pèse 1,7M€ de la masse salariale, ce qui apporte environ 50K€ de cotisations). **Ce manque à gagner sera pris dans la poche** des salarié-e-s qui n'ont pas la chance d'avoir ce niveau de rémunération : **INJUSTICE !**

- **elle ne réduit plus sa participation dans le financement de la mutuelle** : mais elle ne participe pas à l'augmentation du montant total des cotisations: **INJUSTICE !**

- **elle veut garantir l'équilibre du régime** (environ 3% de déficit en 2014, soit 170K€) **en s'acharnant sur les familles et particulièrement celles pour lesquelles le salaire Gfi est parmi les plus faibles** (rappel : pour les salarié-e-s rémunéré-e-s à 2500 €/mois, cela coûtera environ **25€ de plus par mois** en cotisation « avec conjoint » en 2016, et **35€ de plus à partir de 2017**), soit 1,2 M€ de plus pris dans les poches des salarié-e-s : **INJUSTICE !**

# TOUS EN GREVE LE 8 DECEMBRE

## RASSEMBLEMENT DEVANT VOTRE AGENCE A 10H30

### Personnes à contacter en cas de besoin

Marc AUBERTIN [marc.aubertin@free.fr](mailto:marc.aubertin@free.fr) 06 70 40 47 88

Catherine LINTIGNAT [cfdtgfi@yahoo.fr](mailto:cfdtgfi@yahoo.fr) 06 45 81 26 02

Modeste MENSAH [dovimodeste@gmail.com](mailto:dovimodeste@gmail.com) 0603917374